Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260904-DEC35092026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 35-09-2026 du 4 septembre 2026

OBJET : 1.1 -FORAGE - COMPRESSEUR

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONIDERANT la nécessité de changer le compresseur, pièce maîtresse du forage, permettant de ne pas puiser dans la ressource eau potable, et permettant d'allonger la durée d'utilisation de cet équipement.

DECIDE de passer commande de cette pièce auprès de l'entreprise RM Motoculture pour un montant HT de 587.00 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2158 de la section d'investissement

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Décision certifiée publiée le 7 septembre 2026 - transmise en Préfecture le 7 septembre 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)